

## Objectif de la procédure

La politique relative aux risques en matière de durabilité et des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») a été créée dans le cadre de la prise en compte des critères extra-financiers dans la politique de sélection et de gestion des actifs des portefeuilles gérés et/ou conseillés.

Elle intègre également la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité (PAI pour « principal adverse impacts »).

## Liste des outils/applications utilisés

Outil(s)	Excel
Application(s)	Bloomberg, MSCI

## Références réglementaires

Article 3 du règlement (EU) 2019/2088 (« Disclosures » ou « SFDR »)

Article L. 533-22-1 du CMF (issu de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat)

Contrôles de 1 <sup>er</sup> niveau	Archivage (oui/non)	Emplacement d'archivage
Fichiers Excel de suivi	Oui	

Sommaire

<b>1. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR).....</b>	<b>3</b>
1.1. Activités concernées .....	3
1.2. Exposition à des risques ESG ou de durabilité .....	3
1.3. Fréquence de revue de cette analyse d'exposition .....	3
<b>2. Principaux risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR et Art.29 LEC) .....</b>	<b>4</b>
2.1. Principaux risques environnementaux (changement climatique) .....	4
2.2. Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance.....	4
<b>3. Réduction de l'exposition aux risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR et Art.29 LEC) .....</b>	<b>5</b>
3.1. Définition des objectifs recherchés.....	5
3.2. Moyens dédiés à l'ESG et au risque de durabilité.....	5
3.3. Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives .....	5
3.4. Mise en place d'une méthodologie d'analyse.....	5
3.4.1 Silver Autonomie.....	5
3.4.2 Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole.....	6
3.4.3 Colville Générations .....	6
3.5. Construction et gestion du portefeuille .....	6
3.6. Suivi des indicateurs de risques extra-financiers pertinents.....	6
3.7. Evaluer les impacts positifs de la démarche.....	6
<b>4. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4) ....</b>	<b>6</b>
<b>5. Récapitulatif des supports de communications (Art.6 SFDR) .....</b>	<b>6</b>
5.1. Langue utilisée .....	6
5.2. Documents précontractuels.....	7
5.3. Site internet.....	7
5.4. Documentation commerciale .....	7
5.5. Rapports périodiques .....	7
<b>6. Contrôles.....</b>	<b>7</b>
6.1. Contrôles de 1 <sup>er</sup> niveau.....	7
6.2. Contrôles de 2 <sup>nd</sup> niveau .....	7

## 1. Identification des risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR)

### 1.1. Activités concernées

Colville Capital Partners fournit les services suivants soumis à des risques en matière de durabilité :

<b>Gestion collective</b>	Gestion d'OPCVM	<input checked="" type="checkbox"/>
	Gestion de FIA	<input type="checkbox"/>
<b>Services d'investissement</b>	La réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers	<input type="checkbox"/>
	L'exécution d'ordres pour le compte de tiers	<input type="checkbox"/>
	La négociation pour compte propre	<input type="checkbox"/>
	La gestion de portefeuille pour le compte de tiers	<input type="checkbox"/>
	Le conseil en investissement (à la demande des investisseurs)	<input checked="" type="checkbox"/>

Colville Capital Partners applique la présente politique à sa gestion collective.

### 1.2. Exposition à des risques ESG ou de durabilité

Classes d'actifs concernés	Secteurs	Zones géographiques
Actions	Tous	Chaque fonds est investi conformément aux limites géographiques indiquées dans son prospectus

### 1.3. Fréquence de revue de cette analyse d'exposition

Colville Capital Partners revoit son analyse d'exposition tous les ans.

## 2. Principaux risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR et Art.29 LEC)

### 2.1. Principaux risques environnementaux (changement climatique)

Risques	Exemple de sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
<b>Risques environnementaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques en matière de pollution,</li> <li>- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie,</li> <li>- Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau</li> <li>- Risques en matière d'amiante,</li> <li>- Risques d'inondation,</li> <li>- Risques de montée des eaux,</li> <li>- Risques d'accélération de la perte de biodiversité</li> <li>- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique,</li> <li>- Risqués liés à des activités présentant un risque de contentieux,</li> </ul>	Modéré	Moyen terme	Modéré

Les exemples de sous-risques ci-dessus, non-exhaustifs, peuvent faire l'objet d'une analyse dans le cadre de notre processus d'investissement.

### 2.2. Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Exemple de sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
<b>Risques sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous</li> <li>- Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions</li> <li>- Risqués liés au manque de formation continue et de développement professionnel</li> <li>- Risques liés à un environnement non multi-générationnel</li> <li>- Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle-vie privée</li> <li>- Risques liés aux pandémies et au travail à distance,</li> </ul>	Moyen	Moyen terme	Modéré
<b>Risques de gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à la structure de gouvernance,</li> <li>- Risques liés à la rémunération des dirigeants,</li> <li>- Risques liés aux conventions réglementées,</li> <li>- Risques en matière de corruption,</li> </ul>	Faible	Moyen terme	Modéré

Les exemples de sous-risques ci-dessus, non-exhaustifs, peuvent faire l'objet d'une analyse dans le cadre de notre processus d'investissement.

## 3. Réduction de l'exposition aux risques ESG et de durabilité (Art.3 SFDR et Art.29 LEC)

### 3.1. Définition des objectifs recherchés

Au travers de la documentation réglementaire, le prospectus, le règlement, le DICI, ou les statuts, chaque portefeuille géré présente ses objectifs généraux en matière financiers et extra-financiers.

### 3.2. Moyens dédiés à l'ESG et au risque de durabilité

#### ▪ Moyens humains

Toute l'équipe de Colville Capital Partners est mobilisée sur les sujets d'investissement socialement responsable, d'intégration de critères ESG au sein de notre politique d'investissement, de vote et d'engagement. Nous favorisons une approche évolutive et participative visant à améliorer en permanence notre approche ESG ce qui amène aussi bien les co-présidents du comité d'investissement, les gérants, le responsable du middle office, les analystes et les commerciaux à participer aux sujets d'investissement socialement responsable. Tout nouvel investissement fait l'objet d'un comité au cours duquel une analyse extra-financière de l'entreprise est présentée.

#### ▪ Moyens techniques

Les principales sources utilisées pour analyser les données financières et extra-financières sont détaillées dans les codes de transparence des fonds Silver Autonomie, Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole et Colville Générations.

### 3.3. Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives

Colville Capital Partners s'appuie sur une politique d'exclusions sectorielles et normatives, qu'elle intègre directement dans la décision d'investissement. Cette politique d'exclusion s'applique à tous les fonds gérés par Colville Capital Partners et est disponible, sur le réseau interne de Colville Capital Partners.

La dernière version de la politique d'exclusions sectorielles et normatives peut être consultée sur le réseau interne à l'emplacement suivant :

S:\Colville Capital Partners France (France)\Compliance - Prestataires\Procédures - Compliance\ESG - ISR\Politique exclusion

### 3.4. Mise en place d'une méthodologie d'analyse

#### 3.4.1 Silver Autonomie

La méthodologie d'analyse des risques en matière de durabilité et ESG est détaillée dans le code de transparence de Silver Autonomie.

La dernière version du code de transparence de Silver Autonomie peut être consultée sur le réseau interne à l'emplacement suivant :

S:\Colville Capital Partners France (France)\Compliance - Prestataires\Procédures - Compliance\ESG - ISR\Politique exclusion

### 3.4.2 Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole

La méthodologie d'analyse des risques en matière de durabilité et ESG est détaillée dans le code de transparence de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole.

La dernière version du code de transparence de Terroirs et Avenir : la SICAV du Monde Agricole peut être consultée sur le réseau interne à l'emplacement suivant :

S:\Colville Capital Partners France (France)\Gestion\Terroirs et Avenir\Middle Office - Back Office\ESG\Code de transparence

### 3.4.3 Colville Générations

La méthodologie d'analyse des risques en matière de durabilité et ESG est détaillée dans le code de transparence de Colville Générations.

La dernière version du code de transparence de Colville Générations peut être consultée sur le réseau interne à l'emplacement suivant :

S:\Colville Capital Partners France (France)\Gestion\Colville Générations\Middle Office - Back Office\ESG\Code de transparence

### 3.5. Construction et gestion du portefeuille

Les résultats des analyses menées selon les méthodologies décrites ci-dessus sont prises en compte dans les décisions d'investissement des portefeuilles gérés.

### 3.6. Suivi des indicateurs de risques extra-financiers pertinents

Les fonds intègrent un suivi des indicateurs de risques extra-financiers sur des thématiques appartenant aux piliers Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et des Droits de l'Homme. Ces indicateurs sont détaillés dans les codes de transparence respectifs des fonds gérés par Colville Capital Partners.

### 3.7. Evaluer les impacts positifs de la démarche

La performance ESG des actifs en portefeuille fait l'objet d'un suivi, formalisée dans un rapport annuel de suivi des indicateurs de risques extra-financiers.

## 4. Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité (Art. 4)

La déclaration consolidée des principales incidences négatives en matière de durabilité, prise en compte pour les fonds gérés par Colville Capital Partners classés SFDR9, sera disponible avant le 30 juin 2023 sur le réseau interne de la société de gestion.

## 5. Récapitulatif des supports de communications (Art.6 SFDR)

### 5.1. Langue utilisée

Les informations sont communiquées par Colville Capital Partners, en français.

## 5.2. Documents précontractuels

Colville Capital Partners décrit, dans le prospectus des fonds gérés par la société de gestion, les principaux risques auxquels sont exposés les investisseurs, dont le risque en matière de durabilité.

## 5.3. Site internet

L'accès aux informations sur la manière dont Colville Capital Partners intègre respectivement les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être, dans son processus de prise de décision d'investissement, notamment les aspects organisationnels, de gestion des risques et de gouvernance de ces processus sont tenues à jour de manières concises sur son site internet.

Toutes les informations publiées sur le site internet sont tenues à jour.

## 5.4. Documentation commerciale

Colville Capital Partners veille à ce que ses communications publicitaires ne contredisent pas les informations en matière de durabilité.

## 5.5. Rapports périodiques

Ces informations feront partie des Rapports annuels des OPCVM gérés.

## 6. Contrôles

### 6.1. Contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

Les principaux contrôles de niveau 1 sont détaillés dans la méthodologie d'analyse et de notation.

### 6.2. Contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau

Les contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau effectués par le Contrôle Interne, notamment liés à la démarche ESG de Colville Capital Partners, sont détaillés dans les Plans de contrôles permanents disponible sur le réseau interne à l'emplacement suivant :

S:\Colville Capital Partners France (France)\Compliance - Prestataires\Prestataires\AGAMA Conseil\Plan de conformité et de controle interne